

Le Verre

Qu'il s'agit d'une bouteille en verre coloré ou transparent, d'un bocal ou d'un pot en verre tous les emballages en verre se recyclent ! Pour un recyclage efficace, il faut s'assurer d'effectuer le bon geste de tri, à savoir mettre le verre utilisé dans les bacs ou conteneurs à verre.

Un Français consomme en moyenne 50 kg d'emballages en verre chaque année, et ce matériau représente 12% du poids de nos déchets ménagers.

En effet, si le recyclage du verre n'était pas pratiqué, ce déchet mettrait des millénaires à se décomposer dans la nature, alors que créer du verre « neuf » à partir de verre recyclé consomme beaucoup moins d'énergie : une tonne de verre recyclé permet d'économiser une demi-tonne de CO₂.

Le tri du verre rien de plus clair !

Image

Pour recycler le verre, il suffit de jeter ses emballages en verre dans le bac ou les conteneurs prévus à cet effet. Sont concernés par ce geste de tri, les bouteilles en verre (transparentes ou colorés), les pots, bocaux et flacons de parfums

Jeter un emballage en verre est le geste de tri le plus simple. Il est inutile de retirer les étiquettes des contenants en verre avant de les jeter. Par contre, pensez à retirer leurs bouchons ou couvercles, qui vont respectivement dans les ordures ménagères et le bac de tri.

Attention aux faux amis !

Ne sont pas acceptés dans la collecte sélective du verre : le verre de cuisine et la vaisselle (porcelaine, la céramique, la faïence), les plaques d'insert de cheminée, les vitres et miroirs

rgba(255,255,255,1)

Le verre se recycle à 100% et à l'infini.

Sur le territoire du SYMEVAD comme ailleurs, en fois collectés tous les emballages en verre sont acheminés vers un centre de traitement spécialisé pour redevenir un emballage en verre.

rgba(255,255,255,1)